



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

KIT D'ACCOMPAGNEMENT DE L'USAGER

Demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports

Les nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports.

Depuis mars 2017 la réforme de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports est effective. L'utilisateur peut aujourd'hui se rendre dans n'importe quelle commune (**17 en Dordogne**) équipée d'un dispositif de recueil pour titres sécurisés (DR) afin de formuler sa demande. Cette démarche est facilitée par la saisie d'une pré-demande en ligne réalisable directement par l'utilisateur depuis son propre ordinateur ou auprès des mairies volontaires proposant un accueil numérique dédié (**137** en Dordogne au 12 septembre 2017).

Après plusieurs mois d'exercice, il apparaît que le principal enjeu est la valorisation systématique des pré-demandes en ligne effectuées par l'utilisateur, de préférence depuis chez lui et à défaut depuis un espace numérique de proximité.

Le présent Kit facilite la réalisation des pré-demandes en ligne.

Il est à destination des agents de préfecture (accueil et information du public, accueil téléphonique) ainsi que des agents communaux quel que soit le type d'équipement (DR, espace numérique, aucun équipement) de leur collectivité. Il peut également être diffusé au public.

Il s'articule autour de trois questions :

QUI ? : Une fiche précise le rôle de chaque commune en fonction de son niveau d'équipement.

OÙ ? : Une carte de la Dordogne permet de visualiser les communes équipées de DR, celles disposant d'un espace numérique ainsi que les MASP.

COMMENT ? : Trois fiches synthétiques expliquent pas à pas les procédures pour :

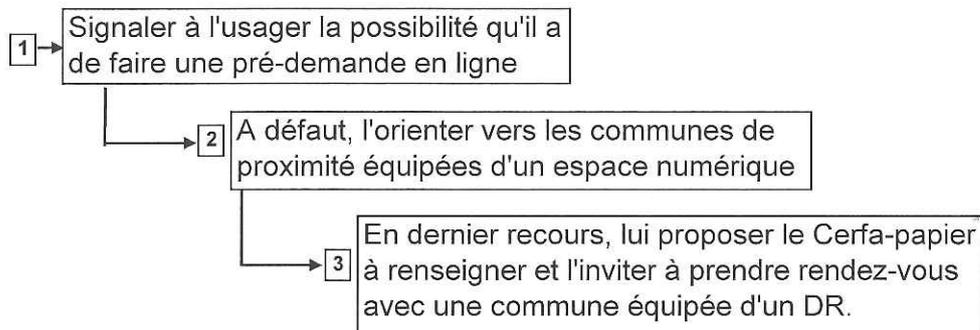
- Créer une adresse E-mail personnelle (pour les usagers n'en disposant pas déjà) ;
- Effectuer sa pré-demande de passeport/CNI ;
- Acheter un timbre fiscal en ligne.

QUI ?

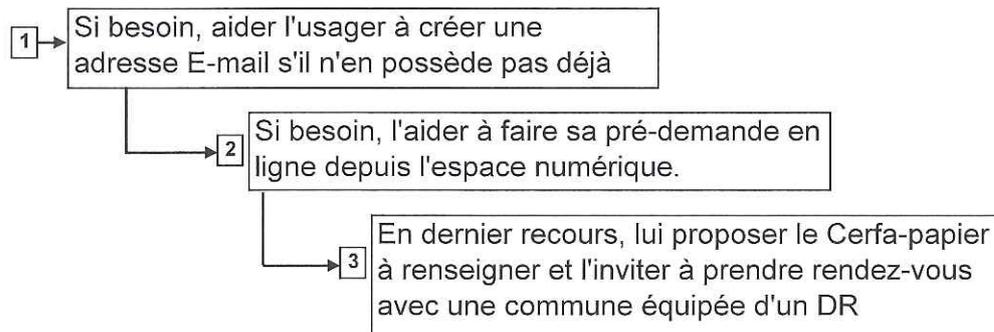
QUI ?

Modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports Rôles des mairies

Mairies sans espace numérique



Mairies avec espace numérique



Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil

Traiter les pré-demandes réalisées en ligne.

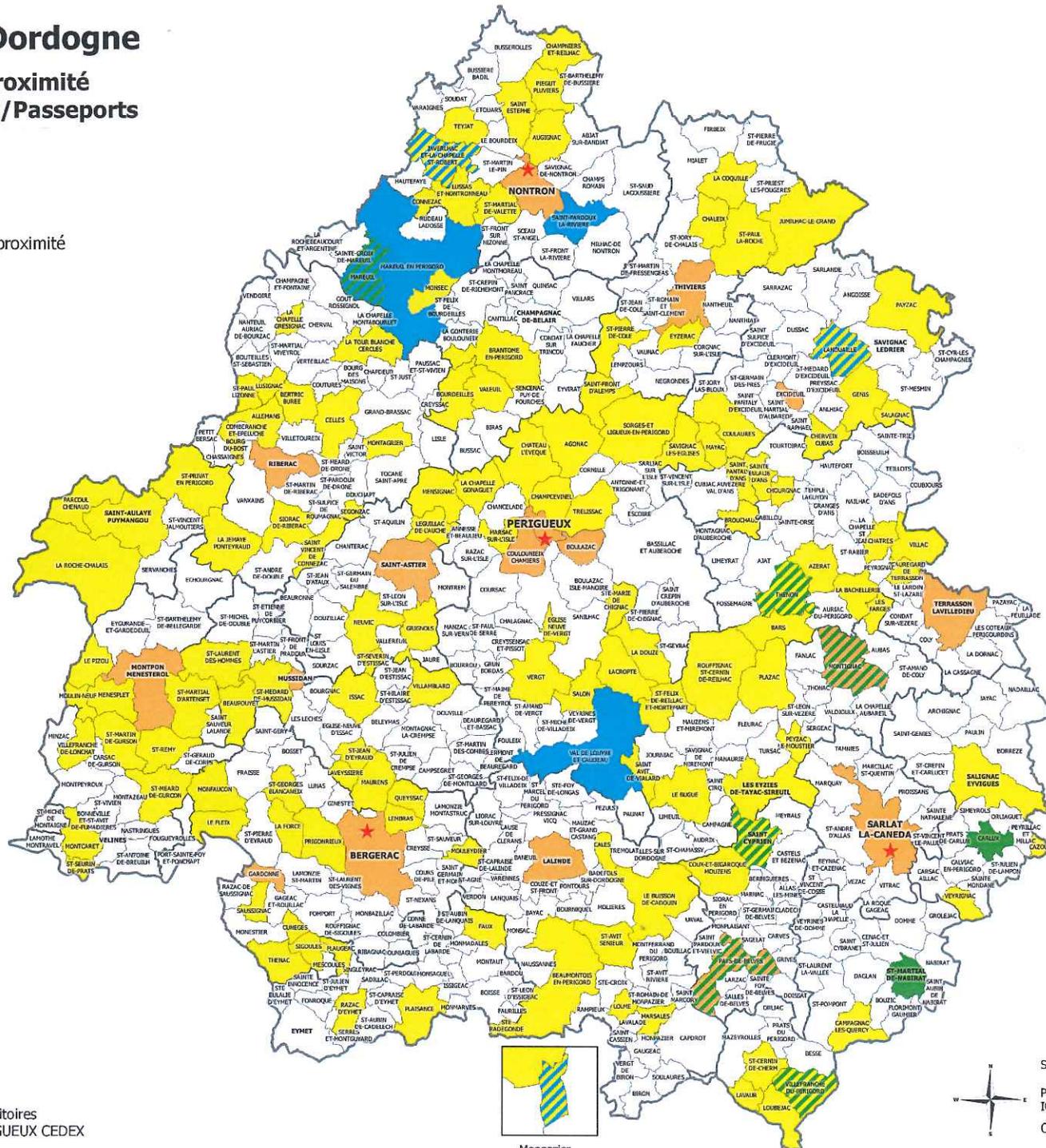
A défaut, traiter les dossiers Cerfa-papiers.

Département de la Dordogne

Espace numérique de proximité pour les téléprocédures CNI/Passeports

Légende

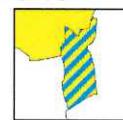
-  Dispositif de recueil (DR)
-  Mairies avec espace numérique de proximité
-  MSAP
-  MSAP de la Poste
-  Préfecture et sous-préfecture disposant d'un point numérique



où?



PREFETE DE LA DORDOGNE
Direction Départementale des Territoires
Cité Administrative - 24 024 PERIGUEUX CEDEX



Monpazier



Sources de données :
PREFECTURE DE LA DORDOGNE
IGN RGE® 2016
Carte réalisée le 08/09/2017

COMMENT ?

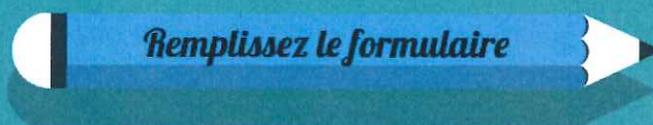
COMMENT ?

Créer une adresse email personnelle

Ce tutoriel va vous guider dans la création d'une adresse email personnelle nécessaire à la création d'un compte ANTS.

Il existe différents types de messageries : Gmail, Yahoo, Outlook etc, néanmoins la procédure de création d'une adresse email personnelle reste similaire.

Choisissez un type de messagerie et rendez vous sur leur site web



Vous allez devoir renseigner votre nom et prénom, votre sexe et votre date de naissance.

Vous devez également choisir l'intitulé de l'adresse mail que vous voulez créer. Vous pouvez par exemple mettre votre nom et prénom ainsi :

prénom.nom@yahoo.com - prénom.nom@gmail.com etc

Vous devez également choisir un mot de passe. Celui-ci doit être facile à retenir mais il est recommandé de mélanger lettres et chiffres pour plus de sécurité. Votre mot de passe peut par exemple être poissonrouge45.

Dans la plupart des cas, vous devez renseigner votre numéro de portable. Un code de validation vous est envoyé par sms. Vous devez le recopier dans l'espace réservé à cet effet.

Il peut vous être demandé de recopier un code de sécurité composé de chiffres et de lettres.

Cliquez sur Valider !



Et voilà ! Votre adresse email est créée !



COMMENT ?



COMMENT ?

La pré-demande passeport/carte nationale d'identité

Pourquoi la téléprocédure?



Plus d'efficacité,
de simplicité et
d'accessibilité



Etape #0

Si je n'ai pas d'adresse
mél personnelle, j'en
crée une

Les étapes de la pré-demande en ligne

<http://ants.gouv.fr>



#1

Je crée un
compte
utilisateur



#2

J'active mon
compte



#3

Je m'identifie et je me
rends dans 'Mon
espace identité'



#4

Je remplis le
formulaire et je
valide ma demande



#5

Je note mon
numéro de
dossier



#6

Je rassemble
les pièces
justificatives



#7

Je vais en mairie muni
de mon numéro de pré-
demande et des pièces
justificatives pour
procéder à la prise des
empreintes digitales



#8

Je reçois un SMS
lorsque ma
carte/mon
passeport est
disponible



#8 Je vais retirer en mairie ma carte d'identité/mon passeport

COMMENT ?

COMMENT ?

L'achat de timbres fiscaux électroniques

Pourquoi la téléprocédure?



Plus d'efficacité,
de simplicité et
d'accessibilité



Etape #0

Si je n'ai pas d'adresse mél
personnelle, j'en crée une
OU je peux aussi recevoir
mon timbre fiscal par SMS

Les étapes de l'achat de timbres fiscaux en ligne

<https://timbres.impots.gouv.fr>



#1

Je commence
mon achat de
timbre fiscal



#2

Je choisis mon timbre fiscal
(pour passeport, carte
nationale d'identité, autres...)



#3

Je remplis
le formulaire



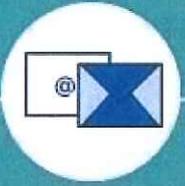
#4

J'ajoute cet achat à
mon panier



#5

Je vérifie mon
panier



#6

Je précise
comment je
veux recevoir
mon timbre
fiscal (courriel
ou SMS)



#7

Je valide mon panier ou
j'achète un autre timbre.



#8

Je paye mon achat
par carte bancaire.



#8 Je reçois mon timbre fiscal (courriel ou SMS) et je complète mon dossier de carte d'identité et passeport